

Le concept de commerce électronique

Ana B. Hinojosa, Directrice, Contrôle et Facilitation, Organisation mondiale des douanes

Le commerce électronique est un concept très en vogue.

Si tous les articles et analyses publiés sont exacts, le *commerce électronique* est en passe de devenir un acteur de premier plan dans l'évolution des micro, petites et moyennes entreprises (TPE/PME) et leur transformation en entreprises de plus grande taille, plus prospères, qui contribueront de façon notable à l'augmentation des PIB nationaux et mondiaux et aideront à atteindre les objectifs de développement durable des Nations unies, que sont en particulier la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la santé et du bien-être et l'aplanissement des inégalités entre les hommes et les femmes et autres différences dans le monde.

Comment définir le *commerce électronique* ? Si vous naviguez sur l'internet à la recherche d'une définition du *commerce électronique*, vous en trouverez plusieurs. Ainsi, pour dictionary.com, *le commerce électronique est l'ensemble des transactions effectuées sous la forme du transfert électronique de données, notamment par l'internet*. Pour investorwords.com, il s'agit de *la vente et de l'achat de produits et de services par les entreprises et les consommateurs via un support électronique, sans utilisation de documents papier*. Mais vous ne prendriez aucun risque à dire que chacun d'entre nous a sa propre définition du *commerce électronique*.

Certains en ont une définition très personnelle : le *commerce électronique* est un mode d'achat qui leur permet de faire l'acquisition de cadeaux pour leurs familles et leurs amis vivant ailleurs dans le monde et aussi de faire leurs emplettes tard dans la soirée, en dehors des heures normales de travail, ou même d'acheter des biens et des services qui ne sont pas facilement disponibles là où ils vivent.

Certains responsables des douanes ont une idée du *commerce électronique* étroitement liée à leur profession. Pour eux, le *commerce électronique* concerne les petits envois traités dans les ports où ils sont acheminés par la voie postale ou par messagerie. Retenant cette définition, ces agents des douanes sont convaincus que le volume croissant de petits envois a un impact sur les affectations de ressources nécessaires et sur les difficultés de la lutte contre la fraude que ce phénomène représente pour leurs responsabilités opérationnelles.

L'Organisation mondiale des douanes (OMD) et ses partenaires au sein du Groupe de travail sur le *commerce électronique* ont une nouvelle perception des nombreuses opportunités mais aussi des défis que le *commerce électronique* présente et auxquels ils sont confrontés ; ils observent donc le *commerce électronique* à travers un prisme très différent. Nous constatons que le *commerce électronique* revêt différentes significations selon les personnes à qui on s'adresse. Cela constitue évidemment une forme importante de reconnaissance car elle éclaire d'un jour nouveau les données que nous utilisons pour mesurer ce que l'on appelle le

commerce électronique tandis que notre compréhension élémentaire des différentes questions débattues au sein de nombreux forums consacrés à ce thème s'en trouve rehaussée.

Si l'on se réfère à l'une ou l'autre des définitions proposées ci-avant, qui ne sont en aucun cas les seules, on pourrait penser que le *commerce électronique* se limite peut-être à la commande en-ligne d'une pizza, au téléchargement d'une chanson, d'un film ou d'un livre, à la commande d'un logiciel, à l'achat d'un billet d'avion, à la réservation d'une chambre d'hôtel et même à l'achat en ligne d'une formation ou d'un cours. Les biens et services numériques entrent pour une large part dans les échanges réalisés au titre du *commerce électronique* mais ce ne sera pas là le sujet principal de cet article.

Selon les définitions que nous venons d'évoquer, le *commerce électronique* couvre également l'achat de biens physiques comme des vêtements, des équipements électroniques, des machines, des livres, voire des véhicules.

Imaginons maintenant que ces transactions se fassent au-delà des frontières nationales. C'est ce type de *commerce électronique* qui nous intéresse dans le présent article.

Lorsque le *commerce électronique* implique des transactions transfrontalières, de nombreuses possibilités peuvent être exploitées. Il devient possible, par exemple, d'acheter directement auprès de fabricants situés à l'étranger et d'éliminer ainsi certains intermédiaires ; le choix de produits disponibles est nettement plus large et plus riche et il suffit d'un clic pour faire ses courses n'importe où dans le monde sans se préoccuper de l'heure de la journée ou du jour de la semaine ; de plus, les modes d'expédition efficaces sont nombreux. Enfin, une nouvelle réalité s'offre soudainement aux TPE/PME, qui peuvent vendre leurs produits dans le monde entier avec un minimum d'investissement.

Mais alors, quel est le problème?

Cela ne ressemble-t-il pas plus à une proposition "gagnant-gagnant" ?

Lorsque le commerce électronique implique des transactions transfrontalières, de nombreuses possibilités peuvent être exploitées.

Le *commerce électronique* offre, sans aucun doute, d'immenses possibilités économiques aux particuliers et aux entreprises. En revanche, cette nouvelle forme de commerce présente aussi des difficultés sérieuses. En ce qui concerne le commerce de biens physiques, le monde assiste à une croissance exponentielle du nombre de petits envois transfrontaliers, favorisée par le *commerce électronique*, qui s'explique par une évolution des modes d'achat et par la réponse des entreprises à ce changement. Dans un passé encore récent, les importations de marchandises empruntaient les routes commerciales traditionnelles ; les entreprises expédiaient vers l'étranger des conteneurs remplis de marchandises et répondaient aux

commandes de leurs clients en puisant dans des stocks déjà déclarés et enregistrés et, vraisemblablement, après paiement des droits et taxes afférents. Depuis quelques années, de plus en plus de commandes sont satisfaites à partir de sites étrangers et sont expédiées directement chez les particuliers. On peut comparer le *commerce électronique* transfrontalier à un séisme qui secoue la chaîne logistique ; désormais, la distribution de marchandises se fait avant leur importation. C'est une différence majeure par rapport à la chaîne logistique traditionnelle où la distribution des marchandises est assurée après leur importation. Cette façon de commercer s'est traduite dans le monde entier par une avalanche de petits envois parvenant jusqu'aux portes des administrations douanières, soit par la poste soit par messagerie express.

Ce changement dans la dynamique des échanges a eu des conséquences inattendues.

Le *commerce électronique*
transfrontalier à un séisme qui
secoue la chaîne logistique

De nombreux pays appliquent des seuils *de-minimis* qui permettent à des envois de faible valeur d'entrer dans un pays sans être soumis, ou pratiquement pas, à des droits ou à des taxes et de bénéficier de procédures très simplifiées. Cela incite

expéditeurs et consommateurs à se livrer à des manœuvres astucieuses dont l'objectif est d'éviter le paiement de charges supplémentaires, en divisant les factures en plusieurs factures secondaires, en sous-évaluant les factures ou en faisant de fausses déclarations concernant les marchandises. Un autre type de manipulation consiste à classer les marchandises dans des catégories qui ne sont pas les leurs ou à désigner un pays d'origine différent afin que les produits profitent de droits ou de taux de taxes douanières plus avantageux.

Dans de nombreux pays, ces distorsions par rapport aux pratiques commerciales normales ont un impact sur le recouvrement des recettes. Certains pays réévaluent les seuils établis à cause des conséquences significatives de ces changements qui favorisent l'augmentation du nombre de petits envois de faible valeur et qui ont des répercussions sur les recettes fiscales. En outre, bien que cela soit moins visible, les envois *de-minimis* ont un impact sur les statistiques commerciales. Dans la mesure où certains pays suppriment ou simplifient à l'extrême les documents de dédouanement de tels envois, les données relatives à ces transactions ne sont pas toujours en phase avec l'établissement des statistiques commerciales classiques.

On pourrait rétorquer que cela ne concerne qu'un petit nombre d'envois et ne devrait pas avoir de conséquences sur les statistiques du commerce mondial. Or, même avec les estimations prudentes des projections du *commerce électronique* portant sur le commerce transfrontalier de marchandises physiques, d'entreprises à particuliers (B2C), les recettes approchent le milliard de dollars en 2017 et les statistiques du *commerce électronique* font apparaitre depuis ces dernières années,

une augmentation croissante de 12 à 20 %, ce qui risque de se traduire par une distorsion très importante des statistiques commerciales mondiales, voire, éventuellement, du calcul du PIB.

Sous un angle plus macro-économique, quelques-unes des distorsions qui marquent la vente et l'importation de marchandises dans divers pays ont également un impact sur le nombre de magasins de détail réels qui restent aux mains des grandes chaînes de distribution.

Des projections du commerce électronique portant sur le commerce transfrontalier de marchandises physiques, d'entreprises à particuliers (B2C), les recettes approchent le milliard de dollars

Dans la mesure où la taxe à valeur ajoutée (TVA) est collectée sur les importations, y compris sur les envois de petite valeur, on pourrait avancer que cela ne fera pas une grande différence. Mais, lorsqu'un pays ne collecte pas la TVA sur les importations, en général ou sur les importations en deçà d'un certain seuil, l'impact global sur les recettes fiscales du pays peut être substantiel. En outre, ces petits envois en provenance de fabricants exerçant à l'étranger désavantagent de manière significative les détaillants nationaux, s'ils ne sont pas redevables de droits ou de taxes, alors que les fabricants nationaux n'en sont pas exemptés.

Cette tendance qui s'affirme s'accompagne d'autres difficultés ; en effet, avec le volume de petits envois en croissance rapide, la criminalité organisée s'efforce de profiter des échanges licites de marchandises pour infiltrer ses produits illicites dans des systèmes déjà surchargés. Les administrations des douanes constatent une augmentation significative de marchandises illicites dans les envois par la poste et par messagerie express.

On trouve dans les marchandises illicites saisies des stupéfiants, des armes, des contrefaçons et des faux, y compris des médicaments, des espèces de la vie sauvage, des biens culturels ainsi que des flux financiers illicites d'argent et autre instruments négociables.

La criminalité organisée s'efforce de profiter des échanges licites de marchandises pour infiltrer ses produits illicites dans des systèmes déjà surchargés

En outre, on constate une méconnaissance des diverses exigences réglementaires, y compris celles portant sur la qualité des données, de la part d'un nombre sans cesse croissant d'individus et de nouvelles catégories d'acheteurs et de vendeurs (à propos desquels les agences gouvernementales ont parfois des informations limitées ou inexistantes), ce qui correspond à l'émergence de risques et de défis nouveaux. L'image de *l'aiguille dans une botte de foin* prend alors un nouveau sens avec de plus en plus d'aiguilles d'un type nouveau !

À ce stade, vous pourriez penser que l'auteure s'oppose totalement au *commerce électronique*; en réalité, c'est tout à fait le contraire. Le *commerce électronique* est ici, en plein développement et continuera à évoluer. L'Organisation mondiale des douanes signe des partenariats avec quiconque - organisations internationales, représentants du secteur privé, commanditaires de plates-formes, représentants du secteur du paiement électronique, etc. – est capable de trouver des solutions visant à stimuler le pouvoir économique du commerce électronique, tout en atténuant quelques-unes des nombreuses difficultés auxquelles nous sommes confrontés sur toute la longueur de la chaîne logistique mondiale.

En réalité, personne n'a à gagner de systèmes qui, dans le long terme, aboutissent à l'évasion fiscale, en termes de taxes ou de droits, ou qui ouvrent des voies dangereuses car exposées à des risques pour la sûreté et la sécurité. Personne ne doit s'attendre à ce que le *commerce électronique* devienne un moyen permettant de contourner facilement les obligations de versement des droits et autres taxes aux administrations nationales ou de circonvenir d'autres exigences réglementaires. En fait, le *commerce électronique* est un moteur économique puissant qui peut faciliter l'accès au marché, favoriser le développement des petites entreprises et rendre les économies nationales plus concurrentielles, à condition que les gouvernements et le secteur privé travaillent de concert à la recherche de solutions intelligentes et pratiques favorisant les flux transfrontaliers rapides et aisés des petits envois de marchandises licites de faible valeur ; dans le même temps, il faut élaborer des méthodes automatisées permettant de cibler les envois à risque afin d'intercepter les marchandises illicites qui tentent de s'insinuer dans les échanges et aussi de saisir des statistiques et des données précises concernant l'accroissement des volumes de marchandises.

En un premier temps, face à cette chaîne logistique diffuse et plus directe du *commerce électronique*, il convient de faire prendre conscience des risques potentiels et d'encourager les opérateurs de commerce électronique et les consommateurs à se conformer aux diverses exigences réglementaires et de diffuser de l'information à ce sujet, de préférence au travers d'un point d'accès unique sur les sites internet, au bénéfice de la classe d'acheteurs/vendeurs qui émerge.

Le commerce électronique est un moteur économique puissant qui peut faciliter l'accès au marché, favoriser le développement des petites entreprises et rendre les économies nationales plus concurrentielles

Ce n'est alors qu'à ce moment que le *commerce électronique* remplira sa promesse d'être une initiative "gagnant-gagnant".